

	DEPARTEMENT DU NORD COMMUNE DE MONS EN PEVELE 230 rue du Moulin 59246 MONS EN PEVELE EXTRAIT du PROCES VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
	<p>L'an deux mil DIX SEPT Le VENDREDI 28 AVRIL à 20h00 Le conseil municipal de la commune de Mons en Pévèle s'est réuni, sur convocation en date du 24 AVRIL 2017 en séance plénière au siège de la commune à Mons en Pévèle, sous la présidence de M. Eric MOMONT, Maire de la Commune de Mons en Pévèle.</p>
<p>Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 12 Absents représentés : 4 Absents non représentés : 3 Votants : 16</p> <p><u>DELIBERATION</u> <u>2017/22</u></p>	<p><u>Etaient présents :</u> Mme Danièle BOBAN, Mme Marie BOCQUET, Mme Monique BOONE, Mme Sophie BRACKE, M. Michel BURNY, M. Alain COURSELLE, M. Charles DENAISON, M. Bernard DORESSE, Mme Jocelyne HANZELIN, M. Philippe LESTAVEL, M. Cyrille LEMAIRE, Mme Anne Sabine MASCAUT, M. Eric MOMONT, M. Damien THIBAUT (arrivée à 20h30), Mme Corinne TUFFIER</p> <p><u>Etaient absents</u> M. Cyril BLONDEL, M. Damien THIBAUT ayant le pouvoir de Mme Christine LIEVENS</p> <p><u>Absents représentés :</u> Mme Marie Hélène STEUX donne pouvoir à Mme Jocelyne HANZELIN Mme Monique BOONE donne pouvoir à Mr Bernard DORESSE M. Pierre DELEBASSE donne pouvoir à M. Eric MOMONT M. Cyrille LEMAIRE donne pouvoir à M. Charles DENAISON</p> <p>Il a été procédé conformément au Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal : M. Charles DENAISON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>

REQUALIFICATION DU GROUPE SCOLAIRE : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PEVELE CAREMBAULT « CCPC »

Monsieur Le Maire, expose à l'assemblée que l'équipe municipale a entrepris une réflexion sur plusieurs mandats afin de lutter contre le vieillissement progressif de la population et d'éviter la fermeture de classes de l'école communale (1 classe fermée en juin 2009 et ouverte en septembre 2014). Plusieurs pistes ont été identifiées pour ce faire, comme la rénovation du centre bourg, la redynamisation des commerces, la diversification de l'offre de logements par la densification du centre bourg.

Pour y parvenir plusieurs étapes successives ont été nécessaires:

- en 2006 et 2007 : travail de réflexion sur l'amélioration du cadre de vie (étude FDAN) notamment en centre bourg (renforcement des déplacements piétonniers, mise aux normes PMR des voiries, amélioration des liaisons entre les bâtiments publics, et valorisation du patrimoine de la commune.)
- en 2007/2008 : réalisation des travaux de réaménagement des places de l'église et de l'école suite à l'étude FDAN.
- De 2010 à 2013, la commune a effectué l'étude de révision de son PLU, validé en février 2013. L'élaboration du PADD a mis en évidence la nécessité de développer l'habitat en centre bourg, et de répondre à l'attente des administrés, notamment après constat du vieillissement de la population du fait de l'impossibilité de se loger pour les jeunes ménages ou les personnes à faible revenus. Mais aussi la nécessité de proposer un habitat adapté aux personnes âgées.
- En 2013 et 2014 : réaménagement de la rue de la place (située devant de l'école), la création du parking entre l'école et la mairie avec une liaison piétonnière transversale, et le réaménagement de la rue du Moulin dans sa totalité (rue de la

mairie et des commerces), avec en particulier la réalisation de places de stationnement hors chaussée, la réalisation de trottoirs PMR et la mise en place de plateaux surélevés pour diminuer la vitesse en centre bourg.

Monsieur Le Maire, expose à l'assemblée que le projet d'urbanisation à l'arrière de la mairie est finalisé et que la demande de permis d'aménager sera sans doute déposé au 2^{ème} trimestre 2017. Le planning prévisionnel de réalisation du programme immobilier prévoit un démarrage des travaux au 1^{ème} trimestre 2018 et une livraison complète des logements fin 2021.

Monsieur Le Maire, rappelle à l'assemblée que le projet d'urbanisation sera conforme aux conclusions de l'étude du PLU, car les 115 logements programmés comprennent :

- 24 logements locatifs sociaux pour personnes âgées
- 16 logements locatifs collectifs sociaux pour les familles
- 13 logements locatifs individuels sociaux pour les familles
- 27 logements en accession maîtrisée à la propriété
- 35 lots libres

Monsieur Le Maire, expose à l'assemblée que cette extension urbaine entraînera un accroissement de 20% de la population actuelle, notamment par une population avec enfants, et qu'il sera nécessaire de l'accompagner pour permettre une intégration harmonieuse de cette nouvelle population.

Monsieur Le Maire, expose à l'assemblée que l'étude détaillée de ces travaux a mis en évidence les contraintes techniques de réalisation mais aussi son financement (demande de subventions en cours d'instruction), et que cela nous conduit à réaliser les travaux en plusieurs étapes :

- Réalisation d'une tranche ferme comprenant la construction d'un modulaire de 3 classes primaires + sanitaires de juin à août 2017, et la construction d'un bâtiment restaurant scolaire et espace périscolaire de septembre 2017 à juin 2018
- Rénovation de 3 bâtiments en 3 tranches optionnelles :
 - o Tranche optionnelle 1 : transformation de la cantine actuelle en 2 classes
 - o Tranche optionnelle 2 : transformation du bâtiment des primaires en 3 classes maternelles + dortoir
 - o Tranche optionnelle 3 : transformation du bâtiment dortoir-classe des tous petits en une grande salle de motricité,

Monsieur Le Maire, expose à l'assemblée que la Communauté de Communes de Pévèle Carembault (CCPC) a décidé l'octroi d'un fonds de concours aux communes membres afin de participer au financement de projets d'investissements.

Le montant de ce fonds est calculé comme suit : 100 000 € + 35 € par habitant (défini sur la fiche DGF 2015). Pour la commune de Mons en Pévèle le montant du fonds de concours est de 174 760 €.

Monsieur Le Maire, expose à l'assemblée que la commune va déposer une demande de fonds de concours sur la base du plan de financement suivant :

Construction d'un modulaire 3 classes et d'un bâtiment restaurant scolaire - espace périscolaire

Dépenses : Montant des travaux : 1 427 214,36 € HT, soit 1 712 657,23 € TTC

Recettes HT :

Subvention FSIL	150 000,00 €
Fonds de concours CCPC	174 760,00 €
Subvention DETR	197 597,59 €
Aide départementale aux villages et bourgs	296 396,39 €
Fonds propres et emprunts :	608 460,36 €
Total des recettes	1 427 214,36 €

Le conseil municipal, Monsieur le maire, entendu, à l'unanimité des membres présents et représentés

- ADOPTE le projet présenté de rénovation et extension du groupe scolaire

Envoyé en préfecture le 01/09/2017

Reçu en préfecture le 01/09/2017

Envoyé en préfecture le 03/05/2017

Affiché le

Reçu en préfecture le 03/05/2017

ID : 059-200041960-20170626-CC_2017_193_3-DE

Affiché le

ID : 059-215904111-20170428-201722-DE

- SOLLICITE un fonds de concours auprès de la CCPC pour un montant de 174 760 € (cent soixante-quatorze mille sept cent soixante euros) pour la Construction d'un modulaire 3 classes et d'un bâtiment restaurant scolaire - espace périscolaire
- AUTORISE monsieur le maire ou l'adjoint au maire de signer les documents afférents à cette demande

POUR : 16

Abstention : 0

Contre : 0

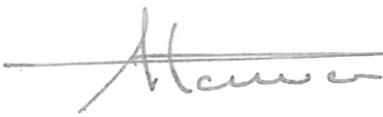
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Et ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme

Eric MOMONT

Maire de Mons en Pévèle





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Mons-En-Pévèle

Utilisateur : DEFRETIN Florence

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	201722
Date de la décision:	2017-04-28 00:00:00+02
Objet:	REQUALIFICATION GROUPE SCOLAIRE DEMANDE DE FONDS CONCOURS DE LA CCPC
Classification matières/sous-matières:	9.1
Identifiant unique:	059-215904111-20170428-201722-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 059-215904111-20170428-201722-DE-1-1_0.xml	text/xml	829
nom de original: DELIB 2017 22.pdf	application/pdf	1305016
nom de métier: 059-215904111-20170428-201722-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1305016

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	3 mai 2017 à 11h23min43s	Dépôt initial
En attente de transmission	3 mai 2017 à 11h28min03s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	3 mai 2017 à 11h28min17s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	3 mai 2017 à 11h29min44s	Recu par le MIOCT le 2017-05-03